

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2012004

Signataire : ML/GW

OBJET : Convention d'objectifs et de financement Etablissement d'accueil du jeune enfant 0-4 ans N° 11-1008 relative au versement de la prestation de service unique pour la micro crèche du 26 rue du long sentier entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Convention d'objectifs et de financement Etablissement d'accueil du jeune enfant N° 11-1008 relative au versement de la prestation de service unique pour la micro crèche du 26 rue du long sentier entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de cette aide au fonctionnement de la micro crèche du 26 rue du long sentier,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Le Maire à signer le projet de convention d'objectifs et de financement Etablissements d'accueil du jeune enfant 0-4ans N° 11-1008

DIT QUE : le financement alloué par la Caisse d'Allocation Familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation 903-7478- 64

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire
L'Adjoint délégué